



Refus compteur ENEDIS et amende : qui paie ?

Par Gilounice

Bonjour, je suis locataire d'une maison dans laquelle le compteur électrique est d'ancienne génération (électro-mécanique à roue). Enedis va faire payer en 2025 une amende annuelle de 54 euros justifiée par le déplacement d'un employé pour effectuer les relèves compteurs, si le logement n'est pas équipé du compteur Linky. Dans ce cas, qui est-ce qui doit payer l'amende ? le locataire ou le propriétaire ? est-ce au locataire de demander la pose du compteur Linky ? avec ou sans accord du propriétaire ? merci.

Par Isadore

Bonjour,

C'est le titulaire de l'abonnement qui va payer non pas une "amende" mais le prix du déplacement de l'employé qui viendra relever le compteur.

Le locataire du logement comme le propriétaire peuvent demander le remplacement du compteur. L'accord du propriétaire n'est pas nécessaire :

[url=https://www.enedis.fr/faq/compteur-linky/je-suis-locataire-fois-je-demander-laccord-de-mon-propretaire-pour]https://www.enedis.fr/faq/compteur-linky/je-suis-locataire-fois-je-demander-laccord-de-mon-propretaire-pour[/url]

Il faut l'accord du locataire pour accéder au logement si le compteur n'est pas accessible depuis la voie publique

Par Gilounice

Merci pour votre réponse.

Par janus2

Enedis va faire payer en 2025 une amende annuelle de 54 euros

Bonjour,

Comme dit par Isadore, il n'est pas question d'une amende.

Ces frais de relève s'élèvent pour l'instant à 54.24? HT...

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qui est titulaire de l'abonnement ?

Est-ce une maison divisée, mais équipée d'un seul compteur pour tous les logements ?

Par Gilounice

ce sont 2 maisons accolées, mais indépendantes, chacune a son compteur et sa ligne électrique :

maison A : Le titulaire (là où est le vieux compteur) est locataire.

maison B : le titulaire est le propriétaire (des maisons A et B).

je pense qu'on doit raisonner comme 2 maisons distinctes.

Par yapasdequoi

Chaque compteur représente un PDL (point de livraison)
Et son changement est à demander par le titulaire de l'abonnement lié à chaque PDL.